

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

du 21 septembre 2021 à 20 heures 00

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Madame Corinne DELEVAQUE

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : MONIER Mickaël, SEGARD Isabelle, VANOSTENDE Patricia

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : BAUDUIN Alain

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 22/07/2021 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021 est approuvé.

2°/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés :

Le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et décide d'adhérer au groupement.

Madame le maire est autorisée à prendre toutes mesures d'exécution de la présente décision et à signer le formulaire d'adhésion.

3°/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés :

Le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais et décide d'adhérer au groupement.

Madame le maire est autorisée à prendre toutes mesures d'exécution de la présente décision et à signer le formulaire d'adhésion.

4°/ Retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

5°/ Retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

6°/ Retrait de la Communauté de Communes du ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU (Pas-de-Calais) :

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le compte de la commune d'AUXI LE CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la compétence C3 « Assainissement Non Collectif »

7°/ Retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) :

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la compétence C1 « Eau Potable »

COMMUNE D'ÉPINOY

8°/ Prise en charge par la commune du spectacle de Noël :

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le coût du spectacle de Noël du 18/12/2021 pour un montant de 986,33 € et autorise le maire à signer le bon de commande.

9°/ Occupation de la parcelle ZB 117 par M. Hubert DEUSY :

Le Conseil Municipal accepte, à titre précaire, l'occupation de la parcelle cadastrée ZB 117, d'une contenance de 17 a 35 ca, à M. Hubert DEUSY. Il fixe le montant de la redevance pour l'année 2021 à 37,00 € et autorise Madame le maire à signer la convention d'occupation.

10°/ Protection sociale complémentaire - volet santé :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais. Il décide de participer au financement des cotisations des agents à compter du 01/01/2022 et fixe le montant de participation de la collectivité par agent et par mois à 50,00 € brut pour un agent à temps complet.

11°/ Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation :

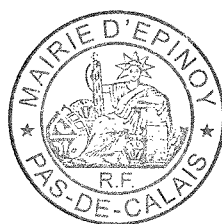
Le Conseil Municipal décide de participer au financement des cotisations des agents dans le domaine de la prévoyance à compter du 01/01/2022. Il fixe le montant de la participation de la collectivité par agent et par mois à 7,00 € brut pour un agent à temps complet.

12°/ Questions diverses :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les travaux de re-végétalisation d'une partie des anciennes pistes et des alvéoles. Ces travaux sont pris en charge par l'Ets URANO, chargée de la réalisation du chantier E-Valley.

Pour extrait

EPINOY, le 27 septembre 2021



Le MAIRE,


Corinne DELEVAQUE.